

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****RHEO KNEE (3^e
génération)**

Genou monoaxial, articulation commandée
par microprocesseur et fluide
magnétorhéologique

Avis de radiation

**Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 9 septembre 2025**

Faisant suite à l'examen du 9 septembre 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 9 septembre 2025

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société ÖSSUR demande la radiation de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) des références détaillées dans le tableau ci-dessous, en raison de l'inscription sur la LPPR d'une version plus récente du dispositif. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
2799958	Genou monoaxial, microprocesseur, ÖSSUR, RHEO KNEE (3 ^e génération)	RKN120008
2707152	Genou monoaxial, ÖSSUR, RHEO KNEE (3 ^e génération), révision 20-24 et 40-48 mois	RKN120SC1 RKN120SC2

Selon l'entreprise, la radiation du genou monoaxial RHEO KNEE (3^e génération) (code LPPR 2799958) devra prendre effet à la prise d'effet de l'arrêté relatif à l'inscription au Journal Officiel du genou monoaxial RHEO KNEE XC. La radiation de la révision 20-24 et 40-48 mois (code LPPR 2707152) devra prendre effet à échéance des dernières révisions, soit 4 ans après la date de radiation du RHEO KNEE (3^e génération).

Le besoin étant couvert par ailleurs, la Commission émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

